

CONCOURS

INSP

i RAT

ION!

VILLENAUXE

1^{ère} ÉDITION 2016

INSCRIPTIONS

à partir du 2 juillet

LIMITE DÉPOT
D'OEUVRES

3 septembre

DOSSIER D'INSCRIPTION

& PROFESSIONNELS
AMATEURS

Catégorie enfants à partir de 10 ans

Rougier & Plé
la grande maison des arts créatifs



Règlement du concours « Inspiration Villenauxe »

Article 1 : Présentation

La municipalité de Villenauxe-la-Grande organise par l'intermédiaire de son service Culture, Tourisme et Communication, sis à l'Hôtel de Ville, 1^{er} étage, 1 Place Clemenceau 10370 Villenauxe-la-Grande, un concours d'arts plastiques intitulé « Inspiration Villenauxe ».

L'objectif est de favoriser les rencontres conviviales, culturelles et artistiques en proposant d'aller à la découverte de Villenauxe-la-Grande

Article 2 : Thème artistique

Le thème du concours est : « Inspiration Villenauxe »

L'objectif est de représenter un élément du patrimoine, de l'architecture, du paysage, des habitants, des traditions ou de l'atmosphère du bourg de Villenauxe-la-Grande.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique à partir de 10 ans. La participation à ce concours est gratuite. Une seule participation par personne est autorisée. Les mineurs doivent avoir l'autorisation de leur responsable légal pour participer.

L'envoi d'une création est autorisé pour les personnes affiliées à l'équipe organisatrice, mais par soucis d'équité leurs créations seront automatiquement classées hors concours pour le prix du jury.

Article 4 : Support, Technique, Dimensions

L'œuvre devra être réalisée sur une surface plane, toile sur châssis ou tirage photographique.

Elle doit répondre aux dimensions minimum de 22x16cm (Format 1 – F,P,M) et au maximum 81x65 cm (Format 25 – F,P,M). Sont acceptés pour le concours les modes d'expression suivants : photographie, peinture, dessin, collage, art graphique. Sont autorisées les techniques traditionnelles (peintures à l'huile, acrylique, aquarelle, gouache, pastels, collage etc...), les techniques de *street-art* (bombes de peintures, pochoirs...) et les techniques de dessin et peinture numériques (DAO).

Dans le cadre d'une œuvre photographique ou réalisée en format numérique, le tirage doit être de qualité et respecter les contraintes de dimensions précédentes.

Article 5 : Inscriptions

L'inscription au concours est gratuite. La date limite des inscriptions est fixée au **samedi 3 septembre 2016** au plus tard. Le formulaire de participation doit accompagner chaque participation.

Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'âge, l'adresse et la signature du participant. Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès de l'accueil de la mairie, du bureau municipal Accueil et Tourisme ainsi qu'en téléchargement sur le site internet :

<http://villenauxelagrande.fr/concours-inspiration-villenauxe/>

Les œuvres des participants doivent être restituées avant le samedi 3 septembre 2016 à 17 heures.

Elles seront exposées du 09 au 25 septembre au centre culturel de Dival dans le cadre de l'exposition « Inspiration Villenauxe ».

Article 6 : Attribution des prix - Palmarès

Les œuvres reçues seront réparties en fonction de l'âge et du statut des participants comme suit :

- Catégorie 1 : Jeunes de 10 à 17 ans
- Catégorie 2 : Adultes amateurs
- Catégorie 3 : Adultes professionnels

Pour chaque catégorie, le jury du concours désignera un lauréat ; et le public de l'exposition « Inspiration Villenauxe » qui aura lieu à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine désignera un vainqueur du prix du public.

Les œuvres ne doivent pas être signées de l'artiste de façon à se prémunir de toute influence auprès du public.

La lecture du palmarès du concours se fera le vendredi 9 septembre 2016 à partir de 18h30, lors du vernissage de l'exposition, en présence du jury, du maire, des élus, du conseil municipal et des partenaires de l'événement, en l'église de Dival. Le prix du public pour chaque catégorie sera annoncé le lundi 26 septembre 2016 sur la page Facebook de la ville de Villenauxe-la-Grande.

Article 7 : Jury

Le jury sera composé d'artistes et de représentants du milieu culturel et artistique aubois. Il se réunira le vendredi 9 septembre à partir de 14H30 pour délibérer. Les membres du jury attribueront à chaque œuvre une note sur 10 basée sur le barème suivant :

- Pertinence par rapport au thème : 3 points
- Originalité : 2 points
- Qualité artistique : 5 points

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera possible. La lecture du palmarès aura lieu à l'ouverture du vernissage, aux alentours de 18 heures 30.

Article 8 : Prix

Les prix en jeux pour chaque catégorie sont :

- Catégorie 1 :

- Prix du jury: Une œuvre d'art de la collection du CAMAC, un stage d'initiation artistique avec l'Association Camille Claudel de Nogent-sur-Seine (valeur 50€) et un chèque cadeau offert par notre partenaire Rougié & Plé Troyes (valeur 50€)
- Prix du public : Un livre d'art (valeur environ 30€)

- Catégorie 2 :

- Prix du Jury : Un dîner – Rencontre avec les artistes du CAMAC, un coffret de fournitures d'art de marque Rembrandt (valeur 100€) offert par notre partenaire Rougié & Plé Troyes, un stage d'initiation au portrait avec l'artiste Jean-Bernard RUHF (valeur 120€)
- Prix du public : Un livre d'art (valeur environ 30€)

- Catégorie 3 :

- Prix du Jury : Une exposition en 2017 au centre culturel de Dival avec accrochage, communication et vernissage (valeur environ 1000€) et un chèque cadeau d'une valeur de 200€ offert par notre partenaire Rougié & Plé Troyes.
- Prix du Public : Un livre d'art (valeur environ 30€).

Article 9 : Communication du palmarès

Les gagnants seront individuellement avertis. Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et entre autres de publier les noms des gagnants.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation par le Service Culture et Communication de la ville de Villenauxe-la-Grande (à l'exclusion de toute utilisation commerciale) de reproductions des œuvres soumises pour communiquer sur le concours et l'exposition auquel il donnera lieu, sans rémunération ni contrepartie financière pour les participants.

Ces reproductions pourront être utilisées pour : Reportages vidéo, TV, médias, photos, articles de presse et de magazines, site internet, plaquettes d'information, programmes, exposition, affiche, etc. Les noms et prénoms (ainsi que l'âge pour les œuvres de catégorie 1) des auteurs seront obligatoirement mentionnés en cas de document écrit ou de générique audiovisuel.

Article 11 : Propriété des œuvres du concours – Restitution des œuvres

Les œuvres proposées restent la propriété pleine et entière de leurs créateurs. En conséquence, ils seront libres de les récupérer à l'issue du concours ou d'en faire don à la Commune de Villenauxe-la-Grande, selon leur préférence. Les œuvres qui n'appartiendront pas à la commune devront être récupérées par leurs auteurs à l'issue de l'exposition « Inspiration Villenauxe », l'emballage et le transport des œuvres leur incombant alors totalement. Il ne sera fait aucune réexpédition des œuvres.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 13 : Acceptation des participations - Modification ou interruption éventuelle du concours

L'équipe organisatrice se réserve le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement. Elle est libre de refuser une participation si elle la juge contraire au règlement ou en inadéquation avec le thème « Inspiration Villenauxe ».

Elle se réserve également le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Article 14 : Droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art. L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants, ainsi que leurs tuteurs légaux s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit en écrivant à l'équipe organisatrice :

Service Culture, Tourisme et communication - Hôtel de Ville, 1, place Clemenceau - 10370 Villenauxe-la-Grande

CONCOURS D'ART : « INSPIRATION VILLENAUXE »
Fiche d'inscription

NOM :

PRENOMS :

NE(E) LE : ____/____/____

PROFESSION :

N° SIREN/SIRET/MDA (si artiste professionnel) :

Adresse :
.....
.....

Adresse e-mail :

Téléphone :

En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer sans réserve.

Fait à : Le :

Signature du participants :
(ou du responsable légal si le participant est mineur)

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION :

Photo ou description de la création :

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3